

Annexe 1

Compétences spécifiques à l'enseignement en école primaire

Le professeur des écoles est un enseignant polyvalent, capable de transmettre et de faire acquérir à chaque élève, dans tous les domaines disciplinaires, les connaissances et les compétences figurant au programme de l'école primaire.

Lorsqu'il enseigne en maternelle, son premier rôle est de permettre à chaque enfant de passer sereinement de l'univers familial à celui des premiers apprentissages scolaires, tout en l'accompagnant dans la construction de sa personnalité.

I. Le professeur des écoles, premier enseignant dans le parcours scolaire de l'élève

Le professeur des écoles est le premier représentant de l'institution scolaire dans le parcours de l'élève. Il a une mission et des responsabilités fondatrices qui nécessitent une connaissance du système éducatif et des principes qui en régissent le fonctionnement pour exercer son action éducative et pédagogique en relation constante avec les parents d'élèves.

Connaissances et compétences

- + Connaître l'histoire de l'école primaire, les grandes étapes qui structurent son évolution, sa place et son rôle dans le système éducatif français ;
- + Connaître les principaux modèles pédagogiques qui fondent les grandes évolutions de l'école, notamment de l'école maternelle ;
- + Identifier les objectifs éducatifs et d'apprentissages scolaires dans les différents systèmes d'accueil ou de scolarisation des jeunes enfants en France et dans les pays voisins.

II. Le professeur des écoles, un enseignant polyvalent

Le professeur des écoles, enseignant polyvalent, doit posséder les connaissances disciplinaires nécessaires à l'exercice de sa fonction et justifier d'une expression orale et écrite maîtrisée.

Compétences

- + Connaître les étapes du développement physiologique, moteur, psychologique et langagier de l'enfant ainsi que les processus d'apprentissage.
- + S'exprimer en adaptant son vocabulaire, sa syntaxe et son discours à l'âge de ses élèves.
- + Connaître les mécanismes d'acquisition du langage et de la numération propres à l'école maternelle, et pouvoir développer des capacités d'expression orale chez l'enfant, de la naissance jusqu'à 6 ans et au-delà, dans leurs dimensions linguistiques, culturelles et communicationnelles.
- + Connaître les modalités d'entrée dans l'écrit propres à l'école maternelle.
- + Connaître les mécanismes d'apprentissage de la lecture et de l'écriture, de la numération ainsi que leurs méthodes d'enseignement.
- + Situer les différents domaines enseignés, dans leur dimension didactique et épistémologique ;

- + Connaître les concepts, notions, démarches et méthodes dans chacun des domaines d'apprentissage, ainsi que leurs prolongements au collège.
- + Établir dans sa pratique des liens et des complémentarités entre les différents domaines abordés dans le cadre de la polyvalence.

III. Le professeur des écoles, maître d'œuvre de l'organisation et du suivi du parcours d'apprentissage de l'élève

Conscient que le processus d'apprentissage est au cœur de l'acte d'enseigner, l'enseignant connaît les concepts fondamentaux de la psychologie et du développement de l'enfant. Il appuie son enseignement sur les données de la recherche en éducation.

Compétences

- + Connaître les objectifs à atteindre pour un niveau donné et les programmes d'enseignement à tous les niveaux du premier degré ; les articuler aux compétences attendues pour l'acquisition du socle commun.
- + Connaître et savoir analyser les manuels, les ouvrages scientifiques et ceux de littérature de jeunesse, les jeux et les différents supports d'activités.
- + Savoir préparer les séquences de classe, et pour cela :
 - identifier les objectifs, contenus, dispositifs, obstacles didactiques, stratégies d'étayage, modalités d'entraînement et d'évaluation ;
 - définir des progressions et des programmations.
- + Rendre explicite pour les élèves le sens des apprentissages en les situant dans une chronologie.
- + Offrir un modèle linguistique pertinent pour faire accéder tous les élèves au langage de l'école.
- + Savoir gérer le temps en concevant une organisation de la classe respectant le rythme de vie des élèves, les besoins de l'enseignement et des apprentissages et les autres activités, notamment dans les classes à plusieurs niveaux et à l'école maternelle.
- + Savoir gérer l'espace en organisant la classe pour permettre la diversité des expériences et des apprentissages, en toute sécurité physique et affective, spécialement pour les enfants les plus jeunes.
- + Savoir distinguer ce qui relève de différences interindividuelles en matière de développement cognitif, social et psychologique de ce qui pourrait relever de troubles spécifiques des apprentissages, en particulier du langage dès le plus jeune âge.
- + Savoir coopérer avec les personnels spécialisés dans l'aide aux élèves en grande difficulté
- + Adapter, particulièrement en maternelle, les formes d'interventions et de communication en fonction des types de situations et des activités prévues (posture, place, interventions, vérification des consignes, conduites d'étayage).

+ Savoir comment apporter les aides nécessaires à l'accomplissement des tâches proposées à l'enfant tout en lui laissant, en fonction de son âge, la part d'initiative et de tâtonnement propices à l'apprentissage.

+ Connaître les techniques d'évaluation permettant des diagnostics et des bilans objectifs les mieux adaptées aux jeunes enfants et très jeunes enfants et savoir développer des méthodes d'observation des élèves en activité.

+ Créer, spécialement pour les élèves de l'école maternelle, des occasions multiples d'expériences ludiques, sensorielles et motrices, en totale sécurité.

IV. Le professeur des écoles, acteur de la communauté éducative

Le professeur des écoles exerce son action en concertation avec l'équipe pédagogique, les personnels sociaux et de santé, les parents d'élèves, les collectivités territoriales, le monde associatif. Tous concourent à créer un environnement favorable à la mise en cohérence des enseignements et des actions pédagogiques et éducatives.

Compétences

+ Connaître les différents partenaires de l'école, les prérogatives du maire et les relations de l'école avec les services municipaux.

+ Connaître le rôle et les missions des agents territoriaux spécialisés des écoles maternelles et apprendre à travailler avec ces personnels qui constituent un appui à l'action des professeurs.

+ Savoir comment travailler en complémentarité avec les services sociaux et judiciaires ainsi qu'avec les structures d'accueil et de soin de la petite enfance.

+ Connaître les personnels de santé de l'éducation nationale et coopérer avec eux en tant que de besoin.

+ Savoir accompagner l'enfant et sa famille dans la première séparation que constitue l'entrée à l'école maternelle, par une découverte progressive de l'école, de ses règles et de son fonctionnement.

+ Savoir conduire un dialogue avec les parents et les différents partenaires, prévenir les conflits.

+ Savoir se situer et adapter son langage et son écoute au regard de situations humainement et socialement complexes.

+ Savoir présenter aux parents les progrès de chaque enfant scolarisé en référence aux programmes, dans une vision dynamique et positive de l'apprentissage.

